Quel avenir pour la mer et le littoral en Manche Est – Mer du Nord ? Atelier citoyen CAEN 22 février 2018

Synthèse

32 participants.

Garants: Marc d'AUBREBY et Jean-Michel STIEVENARD.

I/ Quels enjeux prioritaires?

La séance "gommettes" a donné les résultats suivants :

- Le bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux et un littoral attractif : 29 gommettes.
- La gestion durable des ressources biologiques marines : 23 gommettes.
- L'efficacité et la compétitivité économiques des ports de la façade dans le respect de normes sociales et environnementales : 20 gommettes.
- Des filières maritimes performantes : 17 gommettes.
- La mise en œuvre du Brexit : 5 gommettes.

Autre enjeu proposé :

• Accepter que la mer reste un espace naturel vierge qu'il ne faut pas chercher à maîtriser : 1 gommette.

II/ Les contributions des citoyens sur les 3 enjeux prioritaires (= résultats du WORLD CAFE)

LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES MILIEUX ET DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LITTORAUX ET UN LITTORAL ATTRACTIF

& (ces deux enjeux ont été rassemblés dans la synthèse car les contributions se recoupent souvent)

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES

Pourquoi ces enjeux sont importants? Ils sont importants car:

C'est le bon état de la mer et du littoral qui **permettent le maintien des activités** de pêche, de tourisme. Ainsi, certaines espèces vivantes sont à préserver car elles sont **emblématiques du territoire** et garantissent son attractivité.

Pour **transmettre aux générations** futures ce que l'on a reçu (y compris des éléments **culturels**), il faut préserver les espèces et les milieux du **danger de la surexploitation** ou des **espèces invasives**, et éviter que certaines **espèces disparaissent**.

Cet enjeu est important parce qu'il **nous oblige** à **rechercher des compromis** : maintenir le bon état et, en même temps, des usages de la mer et du littoral, et **sans tout interdire**. Mais il faut aussi pouvoir interdire toutes les activités humaines sur de **grands espaces maritimes laissés vierges**.

Quelles synergies/opportunités, difficultés/conflits?

La situation économique des pêcheurs **dépend beaucoup des aides de l'Etat**, il y a des **opportunités locales** à trouver pour diminuer cette dépendance, par la mise en place de **circuits courts.** Surtout quand on constate que le grand public ignore le monde des pêcheurs professionnels.

De nombreuses activités en mer sont **trop peu contrôlées** ou avec des contrôles pas assez ciblés sur l'importance de l'impact et il faut **réglementer davantage** :

- la pêche (zonage, interdiction, y compris pour les **plaisanciers et les pêcheurs amateurs** dont il faut **mesurer l'impact**). La gestion doit être fine et par espèces ;
- les extractions de granulats ;
- les activités portuaires et les opérations de dragage ;
- l'élevage ou le transport d'espèces pouvant devenir invasives ;

Les apports de pollutions par les estuaires et fleuves sont à gérer à l'amont, dès la source de pollution.

Quelles propositions pour bien vivre en 2030?

Pour reconstituer la ressource, prévoir des **zones protégées, sans exploitation**, et avec des **récifs artificiels**,

Agir **en amont** (éviter les pollutions **à la source**, urbaine, agricole ou industrielle). Ainsi les boues de dragage des ports doivent être traitées sur terre avant d'être immergées).

Mieux **informer**, de façon complète et détaillée, notamment sur les **nouvelles connaissances** acquises sur les espèces, les milieux, les interactions.

Il faut sans cesse **éduquer**, faire de la **pédagogie** pour faire changer les pratiques, y compris celles des **consommateurs**, mais sans pour autant renoncer à la **contrainte et aux normes** (voire des quotas de consommation...),

Augmenter **la connaissance sur toutes les ressources** de la mer (alimentaires, énergétiques).

Zoner les activités (par exemple, interdire la pêche dans les 3 miles nautiques, et pour le chalut, dans les 6 miles).

Mutualiser les moyens (comités interprofessionnels, coopérations intercommunales,...) et favoriser les **circuits courts** pour maintenir l'emploi et l'attractivité économique. Le poids de la grande distribution doit être diminué. Il faut limiter ou interdire les bateaux-usines.

Prévoir des **adaptations locales** pour les règles nationales.

Le développement **des élevages aquacoles** pour permettre le **maintien d'emplois permanents** sur le littoral, mais en **évitant les monocultures** (mortalités sur moules, huîtres).

Harmoniser les quotas, les normes et les pratiques de pêche entre **les pays voisins**.

L'EFFICACITE ET LA COMPETITIVITE ECONOMIQUES DES PORTS DE LA FAÇADE DANS LE RESPECT DES NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Pourquoi l'enjeu est important ? Il est important car :

Les ports permettent l'activité commerciale, le transport et le tourisme (accueil de plaisanciers ou croisiéristes), donc **l'emploi** : "un homme en mer, trois hommes sur terre".

Ils permettent aussi le développement **des liens entre les pays** tiers et les pays de l'UE , mais aussi **entre les territoires** de la façade ("*navette de containers entre Le Havre et Caen*").

La **sécurité et la sûreté** des ports sont indispensables pour les échanges de biens et de personnes (populations de migrants incluses).

Quelles synergies/opportunités? Quelles difficultés conflits?

Les nombreuses interactions (négatives ou positives) entre activités portuaires, loisirs, pêche, protection du littoral, etc. **sont trop mal étudiées** et font l'objet de **trop peu de concertation.**

La trop **grande spécialisation** de certains ports, les **contradictions entre** gestion **privée** et gestion **publique**, le **manque de coordination** entre **les multiples acteurs** intervenant sur un port sont de réelles difficultés limitant le développement économique par les ports.

Les **réglementations** portuaires (et douanières) sont anciennes (et souvent non hiérarchisées et redondantes) et **mal adaptées** aux réalités d'aujourd'hui (rapidité, diversité des situations).

Le lien de transport Terre-Mer est insuffisant ou obsolète ("*mise au gabarit B des voies ferroviaires*").

Quelles propositions pour bien vivre en 2030?

Les grands ports se développent, dans le respect de l'environnement (artificialisation limitée, rejets traités, adaptation aux nouveaux carburants GNL, ...), grâce à une planification spatiale et à une **structure de gestion commune** 'espaces naturels/ espaces portuaires, en **renforçant l'hinterland.**

Renforcer le cabotage, et développer des partenariats entre les ports français et anglais

Créer des **lieux d'échange et de loisirs** (commerces, centres culturels, associations) dans les ports, pour que les "terriens" et les "marins" se rencontrent davantage

S'attacher à **harmoniser les réglementations** au sein de l'Union Européenne.

III/ Les contributions des citoyens sur la vision 2030

La compilation des contributions (post-it) sur "votre vision à 2030" fait apparaître quatre thèmes importants (les titres sont du rédacteur).

PLANIFICATION, COHABITATION, COOPERATION...

La planification de la mer est nécessaire pour assurer l'équilibre entre les usages et les non-usages. Tous les ports de la façade sont inscrits dans une gestion unifiée et diversifiée. Une réglementation européenne harmonisée et une coopération entre les ports européens sont en place. La stratégie est définie globalement et basée sur la recherche des coopérations, la gouvernance est participative. Les espaces maritimes sont planifiés, avec cohabitation entre zones naturelles et activités qui préservent l'environnement. Il faut agir de manière concertée (avec le public et avec les pays voisins).

En 2030 existe une cohabitation apaisée des usages et entre les multiples utilisateurs de la mer (activité commerciale/ pêche / plaisance / énergie marines renouvelables...). Les usagers en conflit d'usage se réunissent pour imaginer des scénarios avec des points d'intérêts commun et **trouvent l'équilibre entre protection et production** (pour un participant « *c'est un rêve*, *ce ne sera possible qu'en 2050... pas en 2030 !* »). Cet équilibre sera atteint, grâce à un effort **de connaissance**, d'information, **de pédagogie**, d'incitations, de **concertations préalables**, de responsabilisation et de **suivi**, mais **sans interdire** et avec du **marketing territorial**.

La **transition énergétique** est assurée, avec le développement des énergies renouvelables : « *énergies renouvelables sur terre d'abord, avant d'aller sur mer* »; « *Des éoliennes sur le littoral du Calvados...* ». **Instaurer davantage de contrôles** des comportements plus sévères et un Etat "capable de prendre des mesures énergiques" : « *toujours rendre compte au plus haut niveau* », « *imposer un quota de pêche aux plaisanciers* ». Un ministère de la mer assure un avenir durable.

L'urbanisation et l'artificialisation des terres sont limitées. La **gestion du trait de côte** est anticipée et différenciée : soit le trait de côte est maintenu pour des zones d'intérêt écologique ou économique, soit il est en repli avec gestion des populations qui devront être en retrait. Les riverains obligés de se déplacer à cause de la montée des eaux ont été correctement accompagnés.

PROTECTION, PRESERVATION DE LA MER ET DU LITTORAL

La protection d'un écosystème fragile : une attention de tous les instants à la sauvegarde de notre planète. « Le ministre de l'écologie est président des Etats-Unis européens ».

Cette protection doit être stricte sur certaine zones prioritaires et permettre des activités durables, sur d'autres **zones planifiées**, l'exploitation des ressources est raisonnée grâce à l'appui de la recherche. La façade est rendue à la nature, sans présence humaine! Protection et écosystèmes sains avec espèces locales. On permet à la faune naturelle de se maintenir à un haut niveau, grâce au fort développement de l'élevage. Les zones nourricières sont protégées.

La qualité des eaux est retrouvée (baignades, biodiversité, élevages). Les enfants des enfants pourront toujours apprendre à pêcher la crevette à la plage et autres ressources.

Les pollutions d'origine terrestre sont mieux identifiées et mieux gérées.

La préservation de la biodiversité contribue à l'image positive de la région.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET PORTUAIRES DURABLES

Les activités de l'**économie circulaire** (retraitement des navires), de l'**énergie durable** (hydrolienne) ou de la dépollution se sont développées. L**es activités de retraitement sont valorisées en France. La consommation de fioul du transport maritime et sa toxicité ont largement diminué. Des activités maritimes prospères et créatrices d'emplois se développent.**

Les **ports** redeviennent des lieux **centraux**. Des centres culturels et commerciaux sont créés dans les zones portuaires pour favoriser les échanges terriens-marins. Une activité portuaire commerciale liée à un hinterland est développé pour minimiser l'impact écologique des transports.

Développer l'attractivité de la mer, comme lieu de vie agréable et sain, **accessible par tous**, maintien des **activités familiales**, ce qui passe par la reconquête d'une **qualité d'eau de baignade** permettant ces activités de loisirs. Plusieurs ports de plaisance pleine eau le long du périmètre. Accès à la côte pour tous.

Les activités économiques créent des **emplois** sur le littoral, en valorisant les **circuits courts**, le **bienêtre social** (tourisme vert, loisirs).

Les ports de pêche sont vivants et la pêche artisanale se porte bien, sachant adapter ses pratiques aux nombreux enjeux environnementaux. La façade est leader dans les sports nautiques. Mise en place de cales de mise à l'eau sur les rivages, pour les plaisanciers.

Le transport multimodal et moins cher s'est développé, permettant le tourisme littoral.

INFORMATION, CONNAISSANCE

En 2030, le public est **informé** et **averti**, avec une information plus forte et **scientifique**, y compris sur l'impact de la pêche de loisir. Il ne se laisse pas influencer par des modes de consommation énergétiques ou alimentaires.

L'histoire maritime et littorale doit être prise en compte et largement diffusée.

La connaissance et l'éducation sont une priorité, sur l'environnement et sur la valorisation des territoires et du patrimoine maritime. La protection des littoraux et de la biodiversité est réalisée en partenariat avec tous les acteurs (pêcheurs, ports) :

- Enseigner, protéger et préserver le patrimoine maritime ;
- former les plaisanciers au matériel de sécurité.

Equipe d'animation de l'atelier : DIRM : Corentin DUMENIL, Damen LEVALLOIS, Annabelle COQUET ; DDTM/DML: Guillaume BARON, Vincent LELIONNAIS, Liza AGGOUNE, Annie LANNUZEL, David SELLAM ; CMVRH : Lydie DENISSE, Laure PANICHI ; MTES/DML : Nadou CADIC.